



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2020-182

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

PREFECTURE

64-2020-08-25-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Serres-Sainte-Marie (1 page)	Page 3
64-2020-09-30-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Simacourbe (1 page)	Page 5
64-2020-11-23-020 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Siros (1 page)	Page 7
64-2020-08-28-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Soumoulou (1 page)	Page 9
64-2020-07-16-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Tadousse-Ussau (1 page)	Page 11
64-2020-09-30-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Taron-Sadirac-Viellenave (1 page)	Page 13
64-2020-09-29-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Tarsacq (1 page)	Page 15
64-2020-08-17-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Thèze (1 page)	Page 17
64-2020-10-26-019 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Urdes (1 page)	Page 19
64-2020-08-10-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Urost (1 page)	Page 21
64-2020-08-19-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Uzan (1 page)	Page 23
64-2020-08-27-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Uzein (1 page)	Page 25
64-2020-10-27-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Uzos (1 page)	Page 27
64-2020-10-08-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Vialer (1 page)	Page 29
64-2020-11-12-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Viellenave-d'Arthez (1 page)	Page 31
64-2020-08-28-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Vielleségure (1 page)	Page 33
64-2020-08-06-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Vignes (1 page)	Page 35
64-2020-10-12-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Viven (1 page)	Page 37

PREFECTURE

64-2020-08-25-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de :
Serres-Sainte-Marie



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
SERRES-SAINTE-MARIE**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Serres-Sainte-Marie s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Nicole LAFITTE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Alain DELRIEU
- Représentant l'administration : Mme Chantal LOZE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **25 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-09-30-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Simacourbe



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
SIMACOURBE**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Simacourbe s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Nicolas HORT
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Marie-Christine MENU
- Représentant l'administration : Mme Nicole BROUSTE, titulaire
Mme Aurélie JASMIN, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **30 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-11-23-020

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Siros



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté de la légalité et du
développement territorial**

Bureau des élections et de la réglementation générale

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
SIROS**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Siros s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Christine MANDERE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Cathy COLLART
- Représentant l'administration : Mme Georgette FEMINIER

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **23 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-08-28-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Soumoulou



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la
commune de SOUMOULOU**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Soumoulou s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- M. Pierre CAMPARDON
- Mme Sylvie BLANC-BACH
- Mme Christelle GENOVESIO

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- M. Jean-Pierre RECHOU
- Mme Jennifer SUBERBIELLE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **28 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-07-16-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Tadousse-Ussau



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
TADOUSSE-USSAU**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Tadousse-Ussau s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Frédéric LAFARGUE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Pierre CLABERES
Suppléant : M. Jacques LANOUILH-BOUILLET
- Représentant l'administration : M. Michel DEPARDIEU
Suppléant : M. Marc LARROUCAU

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 16 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Eddie Boutera

PREFECTURE

64-2020-09-30-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de :
Taron-Sadirac-Viellenave



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
TARON-SADIRAC-VIELLENAVE**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Taron-Sadirac-Viellenave s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Christine MAUBOURGUET
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Renée MOUNIER, titulaire
Mme Simone PORTALET, suppléante
- Représentant l'administration : M. Hervé LASMARRIGUES, titulaire
M. Erick SAINT-LOUBOUÉ, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **30 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-09-29-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Tarsacq



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
TARSACQ**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Tarsacq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Valérie GAURRAT-RANQUE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. René SESQUES
- Représentant l'administration : M. Michel LECAILLE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **29 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-08-17-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Thèze



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
THÈZE**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de THÈZE s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Jacqueline ANTONIO
- Représentant le tribunal judiciaire : Sandrine AYMA épouse CANGUILHEM
- Représentant l'administration : M. Jean LACOSTE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **17 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-10-26-019

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Urdes



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté de la légalité et du
développement territorial**

Bureau des élections et de la réglementation générale

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'
URDÈS**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Urdès s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Christian PIGERON
- Représentant le tribunal judiciaire : M. David POMMÉ
- Représentant l'administration : M. Faustin LABORDE, titulaire
M. Grégory GARCIA, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 26 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-08-10-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Urost



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune
d'UROST**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Urost s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Céline CATHALY
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Véronique LABARNES
- Représentant l'administration : M. Franck MERIAUD, titulaire
Mme Sylvette NOGUES, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **10 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-08-19-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Uzan



Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'UZAN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Uzan s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Daphné UZAN, titulaire
M. Vincent TEULE, suppléant
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Luc PERET
- Représentant l'administration : M. Pierre TEULE, titulaire
Mme Sylviane PERARNAUD, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **19 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-08-27-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Uzein



Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'UZEIN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Uzein s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Sylvie BARDET
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Yves SERVANT
- Représentant l'administration : M. Jean CARASSOU, titulaire
Mme Muriel PORTAL, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **27 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-10-27-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Uzos



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté de la légalité et du
développement territorial**

Bureau des élections et de la réglementation générale

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'
UZOS**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Uzos s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Céline CORMY
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Michel LASCURETTES
- Représentant l'administration : Mme Christine LAPORTE-FRAY, titulaire
M. Denis CAVAILLES, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **27 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-10-08-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Vialer



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
VIALER**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Vialer s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Florence VANDENBOSSCHE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Laurence PONTONNIER
- Représentant l'administration : Mme Brigitte PALOQUE, titulaire
M. André FOURCADE, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 8 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-11-12-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de :
Viellenave-d'Arthez



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
VIELLENAVE-D'ARTHEZ**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Viellenave-d'Arthez s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Nadine HERVÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Françoise CAMGUILHEM
- Représentant l'administration : M. Serge FOURQUET

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **12 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-08-28-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Vielleségure



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
VIELLESÉGURE**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Vielleségure s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Dorian LAVIGNE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Sylvie KASZUBOWSKI
- Représentant l'administration : Mme Odette TICOULET

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **28 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-08-06-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Vignes



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
VIGNES**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Vignes s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Guillaume BRILLANCEAU
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Serge DARRIVERE
- Représentant l'administration : M. Daniel MALEMBITS

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **6 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

PREFECTURE

64-2020-10-12-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle
des listes électorales de la commune de : Viven



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
VIVEN**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Viven s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. William SARAMAGO
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Maryse LASPOUMADERES
- Représentant l'administration : Mme Maryline RIBAUT

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **12 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera